

# AMENDEMENT

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les municipaux,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente, la commission des finances dépose un amendement pour que soient corrigés les comptes suivants dans le cadre du préavis n°23-2018, soit le projet du Budget 2019 :

450.4809 d'un revenu de CHF 75'000.- en provenance du fond de réserve 9280.4  
9280.4 d'un prélèvement de CHF 75'000.- à destination du compte 450.4809  
450.3188.2 d'une augmentation de CHF 7'930.- afin que le compte global 450 soit équilibré.

Cudrefin, le 5 décembre 2018

Pour la commission des finances



Maurice Piazza  
Conseiller communal